



Colocation, loyer impayé et dépôt de garantie

Par **calista790**, le **16/11/2008** à **22:17**

Bonjour,

J'ai donné un préavis de départ pour l'appartement que j'occupais en colocation avec mon ex ami le 28 juillet. L'appartement est resté inoccupé pendant les 3 moi du préavis. Lorsque je me suis rendue à l'agence pour régler ma partie du loyer début octobre (dernier mois du préavis), j'apprends que mon ex n'a pas réglé sa partie du loyer.

- l'agence a t elle le droit de prélever cette somme sur le dépôt de garantie?
- C'est moi qui ai fait le chèque de dépôt de garantie. Va t on me le restituer ou bien la somme va t elle être divisée en deux pour chaque colocataire?

Je ne sais plus qui croire car l'agence du lieu de l'appartement et celle de mon lieu de résidence actuelle (bien qu'elles soient du même groupe) me tiennent des propos totalement contradictoires.

Merci pour votre aide